

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charles MESNIL, Maire.

**Date de
convocation**
30/06/2026

**Date de
publication**
10/07/2026

**Nombre de
conseillers en
exercice**
27

Présents
23

Votants
26

Etaient présents : Charles MESNIL, Océane ARNAUD, Chiraz FRANCHEQUEZ, Jean-Luc BEUCHER, Stéphanie GLINCHE, Jean-François LAFFONT, Sylvie DUGAST, Yves-Marie BONHOMME, Anne PIDOUX, Christophe COUTABLE Catherine ZUCCHETTI, Aurore BLOT, Jean-Michel PARISOT, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Isabelle FONTAINE, Kevin LEGUILLON, Thomas TESSIER, Annie FRIMONT, David CAZIMAJOU, Séverine GESBERT, Angelo PEZANT, Jean-François LEPROUT, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Océane LEDUC.

Excusés : Olivier GUYON, Damien VOSSAERT, Franck METEYER.

Procurations : Olivier GUYON à Jean-Luc BEUCHER,
Damien VOSSAERT à Aurore BLOT,
Franck METEYER à Océane ARNAUD.

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Stéphanie GLINCHE

- :- :- :- :- :- :-

Ordre du jour de la séance :

- 1° Installation de Madame Océane LEDUC conseillère municipale
- 2° Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- 3° Budget Communal 2026 :
 - 3/A : Décision modificative n° 1
 - 3/B : Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 4° Budget Galerie Commerciale : décision modificative n° 1
- 5° Berger Levraut : contrat d'acquisition des logiciels et prestations de services
- 6° Eglise Saint Etienne : approbation du projet de restauration générale de l'église et délibération autorisant le lancement de la consultation par tranches
- 7° Personnel Communal :
 - 7/A : Délibération relative à la création d'un poste de collaboratrice de cabinet – effectif et crédits alloués
 - 7/B : Recrutement d'un agent administratif contractuel relevant du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
- 8° Médiathèque municipale : convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

- 9° *Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois : désignation des membres des commissions communautaires*
- 10° *Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (annule et remplace la délibération n° 59/2026)*
- 11° *Constitution des commissions communales (annule et remplace la délibération n° 66/2026)*
- 12° *Décisions prises par délégation du Maire*
- 13° *Questions diverses*

70

Installation de Madame Océane LEDUC Conseil Municipal

Suite à la démission de Madame Muriel HARDOUIN et conformément à l'article L.270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de la liste.

Madame Océane LEDUC ayant accepté de siéger au conseil municipal, celui-ci devra prendre acte de son installation.

71

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ ***Approuve*** le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Ne participent pas à ce vote : Jean-François LAFFONT, Christophe COUTABLE, Thomas TESSIER.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

72/A

***Budget Communal 2026
Décision modificative n° 1***

Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 20 décembre 2021,

Vu le budget communal 2026,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications budgétaires à porter sur le Budget communal de l'exercice 2026.

FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Sens	Comptes	serv	fonct	Dépenses	Prévu	Augmentation de crédits	somme au budget
67	Dépenses	673			Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00 €	900,00 €	2 900,00 €
11	Dépenses	615221			Entretien et réparations sur bâtiments publics	90 000,00 €	-900,00 €	89 100,00 €

Chapitre	Sens	Comptes	serv	fonct	Dépenses	Prévu	Virement de crédits	somme au budget
65	Dépenses	65736211			Subvention de fonctionnement aux budgets annexes	3 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €
65	Dépenses	65748			Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	40 000,00 €	-2 000,00 €	38 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** la décision modificative n°1 du Budget Communal 2026.
- ✓ **Prend** note des virements de crédits réalisés.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

72/B

Budget Communal 2026
Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ✓ **D'approuver** l'admission en non-valeur des recettes énumérées pour un montant total de **258.38 €** correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 8082130115 dressée par le comptable public.
- ✓ **D'accorder** décharge au comptable des sommes détaillées selon la proposition du Trésorier, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	258.38 €	258.38 €
6542	0.00 €	0.00 €
Total	258.38 €	258.38 €

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

73	Budget Galerie Commerciale 2026 Décision Modificative n° 1
----	---

Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 20 décembre 2021,

Vu le budget de la Galerie Commerciale 2026,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications budgétaires à porter sur le Budget de la Galerie Commerciale de l'exercice 2026.

FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Sens	Comptes	serv	fonct	Dépenses	Prévu	Augmentation de crédits	somme au budget
68	Dépenses	6817			Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €
O11	Dépenses	61521			Entretien et réparations bâtiments publics	40 432,00 €	-3 000,00 €	37 432,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Accepte la décision modificative n°1 du Budget Galerie Commerciale 2026.*
- ✓ *Prend note des virements de crédits réalisés.*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Question de David CAZIMAJOU : les 9 000 € sont perdus, c'est ça ?

Réponse de Monsieur le Maire : aujourd'hui, nous pouvons considérer qu'ils sont perdus, oui.

Intervention de David CAZIMAJOU : ça fait quand même beaucoup. La dernière fois, c'était du temps de Monsieur GACHE, c'était 22 ou 25 000 €, l'addition commence à être salée. Les 9 000 € correspondent aux subventions de 10 000 € par exemple pour que nos enfants puissent partir en voyage. Ça m'agace un petit peu de perdre autant d'argent.

Intervention de Monsieur le Maire : nous avons tenté d'avoir un magasin sur la commune et ça n'a pas fonctionné.

Intervention de David CAZIMAJOU : la dernière fois, il y a 2 conseils, j'ai posé la question de savoir si tout avait bien été payé et on m'a répondu oui, tout va bien. Et je m'aperçois que finalement ...

Intervention de Monsieur le Maire : il y avait un échéancier, même si le magasin était fermé, il remboursait 1 000 € par mois. Ces remboursements étaient conformes jusqu'au début de cette année. Pour rappel, ce n'est pas nous qui avons fixé l'échéancier, mais c'est le percepteur. Ce n'était plus de notre ressort puisque c'est une négociation qui a eu lieu entre le Trésor public et le magasin. Je crois même savoir qu'à l'époque, Monsieur LOISEL avait proposé de payer plus par mois et le percepteur avait dit non. Il avait une vision de la comptabilité de l'entreprise. Mais en tout cas, ils ont voulu échelonner de manière à ce qu'ils puissent rembourser le plus longtemps possible. Maintenant il est clair que cette dette-là, on ne la reverra pas.

Intervention de David CAZIMAJOU : on s'est fait avoir une fois, on se fait avoir 2 fois. Je pense que la 3^{ème} fois, il va falloir qu'on fasse plus attention, à mon avis, pour ne pas qu'on perde encore de l'argent.

Question de Monsieur le Maire : et comment tu veux faire attention ?

Réponse de David CAZIMAJOU : je pense qu'on avait quand même des échos de Saint-Gervais quand on voyait que les rayons étaient vides et tout. À un moment donné, je pense qu'il fallait qu'on s'affole là-dessus.

Intervention de Monsieur le Maire : le magasin était déjà fermé à Moncé.

Intervention de David CAZIMAJOU : oui, mais quand on voit que l'autre ne marchait pas forcément bien, les rayons étaient quasiment vides. C'est un signe quand même.

Intervention de Monsieur le Maire : le magasin a commencé à flancher une fois que l'annexe de Moncé s'est arrêtée. Avant, on n'avait pas de doute par rapport au magasin. Et franchement, si on nous avait dit ça il y a 2 ans, que l'Intermarché serait fermé aujourd'hui, personne autour de la table ne signait parce qu'on savait très bien que ça fonctionnait bien.

Intervention de David CAZIMAJOU : par ailleurs, il y a un autre sujet que je voulais aborder sur ce point-là. J'ai eu certains élus de Saint-Gervais que je connais de vue. Je ne sais pas si c'est sur le ton de la plaisanterie ou pas, mais ils m'ont dit que c'était la faute de Moncé si l'Intermarché a fermé à Saint-Gervais. Je lui ai gentiment dit que nous n'y étions pour rien. Se serait bien qu'on arrête de dire que c'est de notre faute s'ils n'ont plus de magasins à Saint-Gervais.

Intervention de Monsieur le Maire : s'il n'y a plus de magasin à Saint-Gervais, j'ai une autre version, ce n'est pas de notre faute.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Société BERGER LEVRAULT de la Ferté Bernard arrivera à

échéance le 31 juillet 2026. Cette société propose de la renouveler pour la période du 01/08/2026 au 31/07/2028.

Le coût annuel de cette prestation est de :

- **7 380.00 € HT** destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels BERGER LEVRAULT.
- **820.00 € HT** destiné à la « Formation Assistance ».

Considérant que la Société BERGER LEVRAULT a pour objet la vente de matériel informatique, la conception et la mise à disposition de logiciels, la maintenance, et la formation du personnel.

Considérant que la Société BERGER LEVRAULT a pleinement répondu à ses engagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** les termes du contrat pour un montant annuel total de **8 200.00 € HT**,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services avec BERGER LEVRAULT pour une durée de 24 mois,
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires sont affectés aux Comptes 2051 en investissement et 6156 en fonctionnement.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de Séverine GESBERT : il serait bon d'avoir les comparatifs d'une année sur l'autre pour avoir connaissance des augmentations.

EGLISE SAINT ETIENNE

75 Approbation du projet de restauration générale de l'église et délibération autorisant le lancement de la consultation par tranches

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre signé du 7 avril 2025 avec Monsieur Léo CANY-PARIS Architecte du patrimoine,

Vu le diagnostic/avant-projet des travaux établi par l'Architecte du patrimoine en septembre 2025,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'église Saint Etienne, Monsieur le Maire présente le dossier de consultation proposé par Monsieur Léo CANY-PARIS dont le coût estimatif des travaux s'élève à 796 347.48 € HT soit **955 616.98 € TTC**, plus 42 808.68 € HT soit **51 370.42 € TTC** de contrat de maîtrise d'œuvre.

La restauration générale de l'église Saint-Etienne est divisée en 3 tranches :

	<i>Travaux et Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
<i>Phase 1 clos et couvert (tranche ferme)</i>	<i>Chœur et du clocher</i>	<i>171 615.00 €</i>	<i>205 938.00 €</i>
<i>Phase 2 clos et couvert (tranche optionnelle n° 1)</i>	<i>Bas-Côtés + Nef + Sacristie</i>	<i>199 670.48 €</i>	<i>239 604.58 €</i>
<i>Phase 3 (tranche optionnel n° 2)</i>	<i>Intérieur</i>	<i>467 870.68 €</i>	<i>561 444.82 €</i>

Afin de réaliser ces travaux, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée ouverte (MAPA) hors le lots 4 et 5 qui relèvent de « petits lots » au sens du Code de la Commande Publique. Cette procédure sera soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Décomposition de la consultation en 7 lots :

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>
<i>Lot 1</i>	<i>Maçonnerie – Pierre de taille</i>
<i>Lot 2</i>	<i>Charpente</i>
<i>Lot 3</i>	<i>Couverture</i>
<i>Lot 4</i>	<i>Vitraux</i>
<i>Lot 5</i>	<i>Menuiserie</i>
<i>Lot 6</i>	<i>Décors peints</i>
<i>Lot 7</i>	<i>Electricité</i>

Plan de financement				
Délibération du conseil municipal du 6 juillet				
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de la dépense	Montant en € HT	Source de financement	Montant en € HT	Taux
		Aides publiques		
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage	42 808,68	Etat - DETR	201 397,48	24%
		Région	201 397,48	24%
Travaux	796 347,48	Département de la Sarthe	201 397,48	24%
		sous-total	604 192,44	
		Autofinancement	236 642,03	28%
		Fonds propres		
		Emprunt		
		FCTVA (16,404%)	166 152,92	
Total	839 156,16	Total	1 006 987,39	
TVA 20 %	167 831,23			
Total TTC	1 006 987,39	Total TTC	1 006 987,39	

Vu l'article L.2121-29 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** le projet de rénovation de l'église Saint Etienne tel que présenté par Monsieur Charles MESNIL pour un coût global de travaux estimé à 796 347.48 € HT soit **955 616.98 € TTC**,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée ouverte pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Eglise Saint Etienne par tranche.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des aides de l'Etat (DETR), le Département de la Sarthe et la Région.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de Monsieur le Maire : on avait travaillé avec le mandat précédent sur l'Eglise. On avait reçu un rapport. On a perdu beaucoup de temps sur le mandat précédent pour avoir ce fameux architecte du patrimoine. On a trouvé quelqu'un il y a un peu plus d'un an il me semble. Il s'agit de Monsieur Léo CANY PARIS, qui est un jeune architecte du patrimoine et qui a bien voulu se saisir du dossier de l'Eglise de Moncé en Belin, qui n'est pas un dossier facile puisque, pour rappel, depuis 2021, l'Eglise est fermée parce qu'à l'intérieur il y a pas mal de désordre et on ne peut pas assurer la sécurité des gens. L'idée, maintenant, c'est de se dire qu'est-ce qu'on fait avec l'Eglise ? Est-ce qu'on la laisse dans cet état-là ? Est-ce qu'on la laisse se dégrader ? Sachant que plus le temps va passer, plus elle va se dégrader et plus il y aura des coûts. Aujourd'hui, l'enveloppe globale qui avait été définie par l'architecte du patrimoine, s'élève à 955 000 € TTC. La proposition qu'il nous fait, c'est de rénover l'église en 3 tranches, une tranche ferme et 2 tranches optionnelles. La première tranche ferme, pour 171 000 € HT, consiste à rénover l'arc triomphal. C'est l'arc qui donne entre la nef et le chœur et qui est en train de s'écouler. L'idée c'est de réparer cette partie-là, de curer tous les bas-côtés. Au plafond, on a des plâtres qui sont sur la charpente. Et le plâtre est un matériau peu élastique. Dès l'instant où il y a des contraintes, il y a des fissures, ça bouge, ça tombe. Ce que nous propose l'architecte dans un premier temps, c'est de ramener l'autel juste devant, sous l'arc triomphal. On ne monterait plus sur l'autel, on fermerait la partie derrière, on mettrait l'autel devant, on enlèverait les premiers rangs. Si on fait ces travaux-là, et on rajoute le paratonnerre parce que l'église n'a pas de paratonnerre, nous aurons l'autorisation de réouvrir. Ce sont des travaux qui s'élèvent à 171 000 € avec le paratonnerre. Après la phase 2, ce sont les bas-côtés, la nef et la sacristie. Et la phase 3, c'est tout l'intérieur avec la reprise de plâtre, de peinture, etc. Dans le beffroi, il y a tout un plancher qui est à refaire. L'architecte propose que l'on puisse engager des travaux et lancer la consultation des entreprises. Dans l'organisation, la consultation des entreprises, ce serait pour une tranche ferme et 2 tranches optionnelles. On va faire des demandes de subventions pour l'intégralité du projet et après on va voir comment ça va s'articuler. L'architecte, quand on l'avait rencontré, nous avait dit qu'on avait un projet assez sympa et qu'on pouvait espérer obtenir jusqu'à 60 % de subventions sur l'enveloppe intégrale. C'est peut-être quelque chose sur lequel il faut qu'on réfléchisse. Il y a des choses à creuser, notamment en passant par la fondation du patrimoine, par des souscriptions, des dons. Ça peut être par de l'animation sur des réseaux sociaux. Dans la partie des bas-côtés où on enlève le plâtre, l'idée c'est de ne pas laisser la charpente apparente, même si certaines églises le font. Et là, ça peut être remettre des lambris et nommer les lambris. Par exemple, les écoles mettent le nom des enfants derrière les lambris, des lambris sponsorisés comme il y avait un fameux bateau qui avait fait le tour du monde où chacun écrivait son nom. C'est un marché qui

va être composé de 7 lots : maçonnerie, pierre de taille, charpente, couvertures, vitraux, menuiserie, décors peints et électricité. Il y a 2 lots qui seraient sortis, que je négocierai de gré à gré. Il voulait démarrer les consultations cette fin de semaine. Fin de semaine, on arrive en juillet-août et les entreprises, ce n'est pas là qu'elles vont donner le meilleur. Je pense qu'il vaut mieux attendre qu'on consulte les entreprises à partir de fin août pour avoir plus de réponses et lancer la consultation jusqu'à fin septembre ou mi-octobre. Ce qui veut dire que fin septembre, au prochain conseil, il faudrait qu'on valide les demandes de subventions parce qu'il faut les faire avant la signature du contrat d'engagement des travaux. À partir de là, on aurait quelque chose qui pourrait au moins commencer sur l'année 2027. Voilà le calendrier tel qu'il est proposé, sachant qu'il faut 2 mois à l'architecte pour faire l'analyse des offres. Ensuite, il y a un délai d'attente avant de répondre aux entreprises retenues et un délai pour répondre aux entreprises non retenues pour qu'elles puissent faire un recours.

Question d'Angelo PEZANT : quelle est la durée estimée des travaux ?

Réponse de Monsieur le Maire : aucune idée pour le moment. Il veut essayer de faire des choses qui soient groupées. Il faut qu'on réfléchisse à optimiser au maximum les entreprises quand elles vont intervenir dans l'Église, c'est-à-dire quand les échafaudages sont montés, faire venir les entreprises, essayer de faire les travaux en même temps et de suite, parce que le montage et démontage des échafaudages, ça coûte très cher. Après, pour les aides, on va aller les chercher partout. Et pour 2026, on n'a pas fait de demande de DETR, donc ça peut être l'opportunité de faire de la demande de DETR pour 2026. Il y a aussi une demande sur les fonds européens Leader. Il y a différentes aides sur lesquelles il va falloir qu'on soit actif et notamment en communication.

Question de Jean-François LEPROUT : pour la première phase, on va supprimer une partie énorme de l'église finalement ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui elle est énorme, c'est toute la partie du chœur qui va être fermée. Sous l'arc triomphant, toute la partie derrière la sacristie et le beffroi ne seront pas accessibles au public. Il y aura un petit autel qui sera mis devant pour faire des cérémonies.

Question de Jean-François LEPROUT : je peux comprendre mais à tout moment, cette partie non utilisable peut donc s'effondrer ?

Réponse de Monsieur le Maire : non, parce que la pierre angulaire du projet, c'est l'Arc Triomphant et c'est lui qui maintient la structure. Il le fait de manière à ce que cette pièce structurelle soit réparée. C'est sa responsabilité qu'il engage, il ne veut pas prendre de risques non plus. Déjà, il réouvre et à partir de là, on fait cette première tranche et après il met en sécurité. L'idée, c'est peut-être de se dire : est-ce qu'on n'y va pas pour l'intégralité du projet ? Ça dépendra des retours de subventions et comment ça va avancer. Et l'autre idée aussi, c'est d'essayer de travailler avec le Pays du Mans pour mutualiser avec d'autres projets de rénovation d'église et essayer de grouper les demandes de subventions pour pouvoir avoir des subventions plus conséquentes.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : souscription aux bâtiments de France, club des mécènes du patrimoine et surtout la communication auprès de la population de façon à accumuler plein de petites sommes, qui peuvent permettre de faire des grosses parties. En résumé, on aurait la possibilité d'avoir 60 % de subventions. En profiter pour s'inscrire pour le loto du patrimoine, car ils sont capables d'accepter. Notre église est une église particulière du XII^e siècle avec des

peintures murales et c'est très rare. C'est une église qui n'est pas classée monument historique et c'est l'avantage qu'elle peut avoir en termes de subventions.

Question de Thomas TESSIER : si on lance la première phase des travaux, on ne retrouve pas l'église comme elle est aujourd'hui à la fin de la première phase, on est d'accord ? Il faut donc aller jusqu'à la fin de la 2^{ème} phase pour potentiellement retrouver l'église, en m², que l'on connaît actuellement. Donc ce n'est pas 171 000 €, c'est bien plus pour retrouver l'église que l'on connaît là aujourd'hui. Oui, la 2^{ème} phase était optionnelle, mais il y avait aussi la 3^{ème} qui était optionnelle. Est-ce que pendant cette phase de travaux où l'église va être considérablement réduite, il ne serait pas judicieux d'utiliser notre chapelle pour pouvoir officier certaines messes ? Alors oui, elle est petite, mais aujourd'hui il n'y a rien dedans. Ça peut être une alternative.

Réponse de Monsieur le Maire : il faut voir avec Alain PAILLARD, le curé actuel qui arrête sa fonction sur le secteur à la fin du mois de juillet mais ça me paraît vraiment petit.

Question de Jean-Michel PARISOT : tu viens de nous informer que le curé allait changer à partir du mois d'août, c'est ça ? Du coup, que pensent ces supérieurs ecclésiastiques puisque c'est eux qui vont être en charge du projet ? Parce que le petit nouveau qui va arriver, il ne va pas connaître notre projet, c'est-à-dire de raccourcir pour ouvrir et réagrandir après. Et puis si Monsieur TESSIER veut bien se charger de transmettre quelque chose. Le curé actuel, lui, il sait, on est d'accord, il a été informé, je pense.

Réponse de Monsieur le Maire : sur le mandat dernier, on avait mis en place ce qui s'appelait un comité église. Un comité église, c'est une réunion où on permet d'ouvrir le sujet à la population. Tous les gens de la commune qui étaient intéressés par le sujet de l'église, de sa rénovation, pouvaient intervenir et participer à ces réunions-là. Moi, j'avais demandé à ce que le curé de la paroisse soit membre de ce comité église, et il avait accepté. Avant Alain PAILLARD, c'était Hubert DE RICHEMONT, qui avait volontiers accepté de participer. Il avait été touché qu'on leur demande leur avis sur la rénovation de l'Église. Alain PAILLARD, le curé de la paroisse aujourd'hui, est très preneur. Il voulait faire un inventaire de tout ce qu'on avait dans l'église. Il est très investi dans l'église, et il est bien évidemment lui aussi au courant des travaux. Ils suivent, ils nous accompagnent.

Question de Thomas TESSIER : j'ai quoi moi à transmettre ? Je n'ai pas compris.

Réponse de Jean-Michel PARISOT : j'avais cru comprendre que tu connaissais plus les religieux ecclésiastiques au-dessus du curé, mais j'ai mal compris. Si jamais tu souhaites que la chapelle soit utilisée, si c'est une demande de citoyens Moncéens, pourquoi pas. Je veux dire, ce n'est pas juste une idée que tu as eue. Est-ce que ce sont des pratiquants qui t'ont fait la demande pour qu'on ait la chapelle en remplacement ?

Question de Thomas TESSIER : on a potentiellement sur la commune un 2^{ème} lieu de culte qui n'est absolument pas exploité. Il faudrait en l'occurrence transférer le sacrement pour que ça puisse se faire là-bas. On est d'accord. Mais, aujourd'hui, on n'a rien d'ouvert. On a quelque chose qui peut potentiellement recevoir très peu de public, je l'accorde, mais on aurait déjà un tout petit lieu. Il y a des demandes. Je pense que sur la commune, les gens en ont marre de ne pas avoir de célébrations religieuses. Ça c'est un fait, c'est comme ça, mais c'est peut-être aussi une alternative. On a une chance sur la commune d'avoir potentiellement un deuxième lieu de

culte et on ne s'en sert pas. Peut-être qu'il y a des gens sur Moncé qui auraient aimé faire baptiser leur enfant dans cette chapelle.

Réponse de Monsieur le Maire : on peut se renseigner. Ce n'est pas un problème à faire et impossible à réaliser. Ça fait 4 ans qu'elle est fermée mais il n'est jamais trop tard. Je ne suis pas sûr que tout le monde sache où est-ce qu'elle se situe. Elle est perdue au fond de la prairie, personne n'y va, c'est juste tendu un aller-retour. Elle mérite d'être connue et d'être mise en valeur. On va se renseigner.

PERSONNEL COMMUNAL

76/A Délibération relative à la création d'un poste de collaboratrice de cabinet – effectif et crédits alloués

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

L'article L333-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que l'autorité territoriale peut librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre librement fin à leurs fonctions.

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article R333-6, détermine l'effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un maire, en fonction de l'importance démographique de la collectivité.

Pour la commune de Moncé en Belin, cet effectif maximum est de : un.

Le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié détermine notamment les modalités de rémunération des collaborateurs de cabinet des autorités territoriales.

Conformément à l'article 7 du décret précité, le montant des crédits est déterminé de façon que :

- *D'une part, le traitement indiciaire du collaborateur de cabinet ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité, occupé par le fonctionnaire en activité à la date de la présente délibération, ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.*
- *D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif de référence cité ci-dessus.*

En application des dispositions de l'article 7 du décret susvisé, en cas de vacance dans l'emploi et le grade retenu, le collaborateur conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Dans le respect du cadre ci-dessus, il vous est proposé :

- ✓ ***De créer un emploi de cabinet à temps complet pour occuper les fonctions de collaborateur de cabinet exerçant une fonction politique et stratégique sans pouvoir décisionnel,***

- ✓ **De déterminer** l'indice terminal du grade administratif d'attaché principal comme grade de référence, afin de fixer la rémunération de l'emploi de cabinet,
- ✓ **D'inscrire** au budget principal les crédits nécessaires,
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à y pourvoir dans les conditions règlementaires.

Pour : 19

Contre : 3

*Angelo PEZANT
David CAZIMAJOU
Thomas TESSIER*

Abstention : 4

*Annie FRIMONT
Séverine GESBERT
Jean-François LEPROUT
Chiraz FRANCHEQUEZ*

Intervention de Monsieur le Maire : c'est la création d'un poste, d'une personne qui pourrait démarrer au mois de septembre prochain. La fonction serait une aide sur la commune pour nous assister sur différentes missions : des conseils politiques et stratégiques auprès du maire et des élus, la rédaction de discours, notes et argumentaires, une gestion de l'agenda politique des adjoints, les relations avec les élus, les partenaires et les institutions, le suivi des projets municipaux prioritaires, la communication politique – distincte de la communication institutionnelle, la gestion de crise et l'anticipation médiatique, la préparation des réunions, l'arbitrages et les dossiers sensibles. C'est une personne que l'on avait ciblée, que l'on connaît, qui habite sur la commune. Aujourd'hui, elle exerce cette mission-là auprès du cabinet du préfet. Elle cherche à sortir de la préfecture, elle a besoin d'une expérience autre. La collectivité, la vie en mairie l'intéresse fortement. Elle vient avec beaucoup de connaissances sur la préfecture et la territoriale, un peu moins de connaissances en mairie, mais c'est quelqu'un qui pourrait aussi nous aider sur différents postes à la mairie, en termes de remplacement sur des périodes de transition, sur un accueil. Elle pourrait nous aider sur le quotidien. Cette proposition de recrutement, c'est le recours à une collaboratrice de cabinet, parfaitement prévu par la loi. C'est un emploi politique attaché au maire qui n'intervient pas dans la gestion des services et ne signe aucun acte administratif. Pourquoi on en a besoin ? Parce que les responsabilités du maire ont considérablement augmenté, multiplication des obligations réglementaires, projets plus complexes, sollicitations citoyennes plus nombreuses, coordination avec l'intercommunalité et les partenaires sans appui dédié, cela ralentit l'action municipale et réduit notre capacité d'anticipation. La collaboratrice de cabinet ne remplace aucun agent. Elle prépare les dossiers, organise les informations des élus, suit les projets stratégiques, améliore la communication et facilite la coordination entre les commissions et les partenaires. Son rôle est politique, complémentaire des services et au service de l'ensemble du Conseil. Son coût est maîtrisé, c'est un contrat lié au mandat, la rémunération est encadrée. En contrepartie, nous gagnons en efficacité et en réactivité, en qualité de pilotage. Ce recrutement n'est ni un confort ni un privilège. C'est un outil légal, utile et nécessaire pour répondre aux attentes des habitants et pour renforcer la capacité d'action de notre commune. Aujourd'hui, on regarde un petit peu comment fonctionnent les autres mairies aux alentours comme Arnage, Mulsanne, Ruaudin.

Question d'Annie FRIMONT : à Arnage, il y'a quand même beaucoup plus d'habitants qu'à Moncé.

Réponse de Monsieur le Maire : bien sûr, mais l'idée, c'est de se projeter aujourd'hui. C'est ce que je dis toujours, notre mission à nous, c'est de regarder Moncé à 5 ans, à 10 ans, c'est se projeter en tant que chef d'entreprise. Et notre volonté, ce n'est pas de se dire on est à 3 500 habitants mais c'est se projeter à plus ou moins long terme. On est en première couronne du Mans. Je pense qu'aujourd'hui, on a besoin de renforcer nos effectifs pour pouvoir aller

travailler sur des sujets que l'on ne travaillait peut-être pas avant, ou pas suffisamment approfondi. Je ne sais pas comment l'exprimer, mais on a besoin de se renforcer, on a besoin d'aller chercher en efficacité aujourd'hui. Aujourd'hui, on a des compétences en mairie, ça se passe très bien, mais on a besoin de se projeter, de passer dans une autre dimension. Aujourd'hui, on n'est pas une petite mairie de campagne, on est dans une première périphérie, première couronne du Mans et on se doit d'avoir des ambitions pour aller grossir et se projeter comme les mairies avoisinantes. On est une commune impactée. Demain, on va avoir besoin de logements sociaux, on va augmenter notre nombre d'habitants sur la commune. On a peut-être des opportunités d'avoir des terrains sur lesquels on pourrait construire des maisons, des constructions sans avoir à prendre dans l'enveloppe globale de la Communauté de communes parce que le PLUI, ce sont des enveloppes et aujourd'hui l'enveloppe de la commune, elle est déjà déterminée. On a des terrains qui sont constructibles sur la route de Teloché, qui sont constructibles en zone inondable. On pourrait faire ce transfert sur des zones qui sont non constructibles et non inondables. Il y a des choses à faire, à travailler, c'est pour monter en capacité sur la commune en termes de nombre d'habitants et de se projeter comme une commune comme Moncé devrait l'être. Moncé, aujourd'hui, on devrait avoir un nombre d'habitants plus conséquent. Même si on s'est fortement développé sur les années précédentes, on a été une des communes qui s'est le plus développée en nombre d'habitants, mais aujourd'hui, les infrastructures, tout n'a pas suivi et il faut structurer tout ça.

Question d'Angelo PEZANT : ce n'est que mon avis, j'insiste là-dessus, mais ce recrutement me paraît disproportionné, comme le disait Annie par rapport à la taille de la commune. Après, tu es quand même bien entouré, tu as quand même 7 adjoints et puis 19 conseillers, donc ils sont là aussi, ils ont des devoirs, une secrétaire générale aussi, donc une belle équipe je trouve. Je pense que cette configuration, pour moi, elle est suffisante. Après, j'ai pris quelques notes en t'écoutant. Pour moi, il y a des risques de confusion des rôles, notamment les adjoints et conseillers qui assurent déjà la coordination et la communication. Ensuite, le coût, même maîtrisé, ça reste encore une dépense supplémentaire. Le coût, moi je ne l'ai pas, mais ça va se calculer rapidement. Voilà 47 000 € par an. Et enfin, encore une fois, ce n'est que mon avis, mais peut-être une meilleure répartition des missions, un renforcement ponctuel, parce que j'ai bien entendu qu'on avait besoin d'aide pour aller chercher des subventions, mais je pense que autour de cette table, il y en a plein qui sont capables de le faire. Et puis, arrête-moi si je me trompe, mais il y a l'intercommunalité. Normalement, il y a des gens qui sont qualifiés pour nous aider à aller chercher des aides.

Réponse de Monsieur le Maire : sur la communauté de communes, aujourd'hui, il n'y a pas de service délégué pour aller chercher des subventions. Il n'y a pas une mutualisation des aides de subvention. Aujourd'hui, chaque commune est totalement indépendante. Ce sont des sujets qui ont été évoqués, à une époque, sous Didier PÉAN je crois. Il y avait une volonté de mutualiser, mais ça ne s'est pas fait. Aujourd'hui, on est livré à nous-mêmes pour ce genre d'exercice. Même si ce ne sera pas la compétence première de la personne qui sera recrutée d'aller chercher les subventions, il y a plein d'autres choses. Après, pour la communication, on a fortement travaillé dessus, mais il y a plein d'autres sujets sur lesquels on peut encore s'améliorer. Il y a plein de sujets sur lesquels on doit être performant, et sur lesquels, en tant qu'élu, on doit être beaucoup plus pragmatique et monter aussi en compétence. Et aujourd'hui, on n'a pas forcément les connaissances. Alors, on s'appuie bien évidemment sur les agents aujourd'hui en place, mais il faut qu'on continue toujours d'aller chercher des gens qui vont nous aider dans nos tâches au quotidien et nous aider nous, aider les élus, aider les habitants, aider à développer la commune.

Intervention d'Angelo PEZANT : j'ai bien compris ton message. J'entends bien, moi, c'était le coût, même maîtrisé, plus les doublons, voilà la redondance de certains postes.

Intervention de Monsieur le Maire : je comprends. Moi, je me projette et on se projette dans l'avenir, c'est-à-dire on se projette à Moncé dans 5 ans, dans 10 ans. Comment on voit notre commune, comment on veut voir évoluer notre commune ? Est-ce que dans 5 ans, dans 10 ans, on va être à 3 500 habitants et on va être une petite commune aux portes du Mans ? Est-ce qu'on veut se développer ? Est-ce qu'on a de l'ambition pour la commune ou pas ? Moi, je dirais qu'il faut faire preuve d'ambition aussi. C'est là où oui, une ambition, c'est un investissement, mais cet investissement pour moi, il est rentable pour demain.

Question de Thomas TESSIER : je peux rebondir sur ce que tu viens de dire. Est-ce qu'on a la volonté, l'ambition de devenir ? Je ne sais pas si ça repose sur une personne.

Réponse de Monsieur le Maire : ce n'est pas une personne, c'est la volonté et l'ambition. C'est sur toute l'équipe et c'est sur tout le travail d'équipe qui va être organisé par rapport à ça, le mettre en ordre et le mettre en structure. Ce n'est pas sur une personne bien évidemment. On sait très bien qu'une personne, ça ne fonctionne pas comme ça.

Question d'Angelo PEZANT : c'est donc sans garantie d'efficacité ?

Réponse de Monsieur le Maire : si, parce que la personne va nous apporter des compétences et des connaissances, un réseau aussi parce qu'aujourd'hui elle est en poste depuis 4 ans au cabinet du préfet. Il y a des connexions qui se font que l'on n'a pas aujourd'hui en termes d'élus sur le territoire et dont on a besoin. Aujourd'hui, on ne cesse de nous rabâcher depuis le début du mandat qu'il faut oser, il faut y aller, il faut enfoncer les portes et si la porte s'est fermée, il faut passer par la fenêtre. Et je pense, sincèrement, que si on vous dit non une première fois, il faut insister. Et je pense que là-dessus, on a besoin d'être beaucoup plus performant.

Intervention d'Angelo PEZANT : je suis tout à fait d'accord avec toi sur la performance, sur l'avenir de Moncé. Mais selon moi, c'est disproportionné par rapport à la taille de notre commune pour l'instant. C'était juste mon avis, peut-être qu'il est mauvais.

Intervention de Monsieur le Maire : il n'y a pas de mauvais avis, l'idée c'est qu'on puisse en débattre tous ensemble. L'idée aussi de cette personne-là, c'est demain, il y a des départs en retraite qui vont s'opérer parmi les agents de la commune et il faut aussi commencer à se préparer. Au mois de juin prochain, il y a Pascale qui va partir à la retraite et dans les années qui vont venir, il y a plusieurs départs en retraite qui vont s'opérer sur les 4-5-10 ans. Il faut aussi commencer à préparer l'avenir et c'est une manière aussi de le faire.

Question de David CAZIMAJOU : ce n'est pas la personne qui va remplacer Pascale de toute façon ? Donc je ne vois pas pourquoi tu nous parles de Pascale et des prochains départs en retraite.

Réponse de Monsieur le Maire : ce n'est pas la personne qui va remplacer Pascale, mais c'est la personne qui peut donner un coup de main demain quand il y a des absences.

Question d'Annie FRIMONT : elle sera plutôt avec le maire et ses adjoints, mais elle ne fera pas du service d'accueil et tout ça.

Réponse de Monsieur le Maire : j'ai bien dit en remplacement sur des périodes. C'est convenu que ça puisse se faire comme ça. On le voit bien de temps en temps, il y a des arrêts maladie, il y a des absences, il y a des vacances et il faut gérer tout ça et ça permettra d'avoir une assurance de service en interne.

Question de Thomas TESSIER : je comprends que pour une raison de discrétion, on ne puisse pas divulguer son nom mais pourrait-on avoir son nom, demain, par mail ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui.

Question de David CAZIMAJOU : on est comment au niveau de la masse salariale ? Parce qu'elle augmente et les 47 000 € n'étaient pas budgétisés.

Réponse de Monsieur le Maire : Olivier a fait des calculs, et ça passe dans le budget. Il y a aussi des départs à la retraite l'an prochain.

Question de David CAZIMAJOU : les départs en retraite seront remplacés ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui mais on peut réorganiser d'une autre manière aussi.

Question de David CAZIMAJOU : il me semble qu'on était déjà un peu haut au niveau de la masse salariale.

Réponse de Monsieur le Maire : au niveau de la masse salariale, par rapport à la taille de notre commune, on est dans les ratios.

Question de David CAZIMAJOU : et aux services techniques, il nous manque toujours un directeur ?

Réponse de Monsieur le Maire : il manque toujours un directeur du service technique. Le recrutement a été lancé, les candidatures ont été reçues. D'ailleurs, ça me paraissait important que vous ayez tous au moins connaissance des candidats. L'idée c'était de vous envoyer les candidatures que vous vous positionniez ou pas, il n'y a pas d'obligation. Ceux qui ont des avis, merci de les transmettre. C'était dans une totale transparence de vous donner les informations. Moi je ne suis pas DRH, j'en fais un petit peu à mon boulot, mais je sais que ça peut être difficile. C'est un vrai métier, moi ce n'est pas mon métier, donc si on s'appuie tous ensemble autour de la table, si on réussit, c'est bien, si on se plante, on se sera tous plantés, mais on sait que ce n'est pas facile les recrutements, parce que les gens peuvent évoluer.

Question de David CAZIMAJOU : moi j'aimerais savoir ce que pensent les autres par rapport à ce recrutement, avez-vous des avis ?

Question de Christophe COUTABLE : est-ce que cette personne peut nous aider au recrutement justement ?

Réponse de Monsieur le Maire : non, ce n'est pas sa fonction. Après, en recrutement en interne, on a une personne qui est aux ressources humaines, et dont c'est la fonction. Sophie fait un petit peu de recrutement aussi. On est équipé pour ça.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : il faut juste savoir si on veut voir plus loin que son nez ou l'avenir. Pour l'avenir, il faut qu'on soit bien armé, très bien armé.

Question de David CAZIMAJOU : Écommoy, ils n'en ont pas, je crois, de mémoire. Et puis Laigné-Saint-Gervais, je ne pense pas non plus, alors qu'ils sont encore plus que nous en termes d'habitants. Tu es adjoint et tu ne te sens pas armé ?

Réponse de Jean-Luc BEUCHER : non, ce n'est pas ça, c'est-à-dire qu'on voit l'avenir. Là, actuellement, on est armé comme il faut, mais dans 10 ans, comment on sera ? C'est ça qu'il faut voir. Moi, c'est mon avis.

Intervention de David CAZIMAJOU : moi ce qui me gêne, ce sont les 47 000 € qui partent comme ça.

Intervention d'Océane ARNAUD : effectivement, il y a des communes que vous avez citées qui n'en ont pas, mais il y a d'autres communes qui ont à peu près le même nombre d'habitants, qui ont également un secrétaire des élus. Là, on renforce vraiment avec un poste clé. Ce n'est pas vraiment juste le B.A.-BA du secrétariat. L'objectif, c'est de nous aider tous dans nos projets, d'épauler Sophie, d'aller chercher les subventions qu'on ne connaît pas toujours parce qu'on n'a pas toujours des connaissances. On n'a pas toujours le temps non plus d'aller chercher ces subventions et l'objectif, c'est d'avoir cet agent qui va nous permettre d'aller pousser plus loin nos projets et pourquoi pas en faire plus que ce qu'on aurait pu faire, tous.

Intervention de David CAZIMAJOU : épauler Sophie, avec l'expérience qu'elle a, je ne vois pas ce qu'elle peut lui apporter.

Intervention d'Océane ARNAUD : on ne remet pas en question les compétences de Sophie, c'est plutôt de la soulager quand il y a des périodes de crise. On n'est pas là pour remplacer Sophie. Sophie, c'est un élément qui est super important pour nous tous aujourd'hui et pour la collectivité. L'objectif c'est de l'épauler, l'aider, mais l'objectif n'est pas qu'elle lui passe devant ni d'être au-dessus, attention, c'est d'être complémentaire.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : au lieu de voir les 47 000 € comme une dépense, il faut vraiment les voir comme un investissement. Parce qu'au final, si cette personne arrive à nous obtenir des subventions qu'on n'aurait pas pu aller chercher, les subventions sont censées être bien supérieures aux 47 000 €. Mais après, je suis d'accord, de prime abord, moi aussi ça m'a un peu choquée les 47 000 €, mais il faut vraiment voir ce que la personne peut nous apporter et pas ce qu'elle nous enlève.

Intervention de David CAZIMAJOU : mais c'est à vous, les adjoints, d'aller chercher des subventions, de vous renseigner. Pourquoi avez-vous besoin d'une personne pour aller chercher des subventions ? Je ne suis pas adjoint, mais j'en connais déjà une bonne partie puisque c'est mon 3^{ème} mandat. À un moment donné, vous êtes adjoint, vous êtes élu, vous touchez une somme, donc excusez-moi, c'est à vous de travailler pour aller chercher vos subventions.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : n'ait crainte, on travaille un peu.

Intervention de David CAZIMAJOU : je n'ai pas remis en question ton travail Jean-Luc. On dit qu'on n'a pas trop d'argent puis on s'aperçoit que ça dépense de plus en plus.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : on voit ça comme un investissement, on voit l'avenir au loin.

Intervention de David CAZIMAJOU : on va voter, de toute façon, je pense qu'à l'unanimité ça ne va pas bouger mais au moins on n'a pu donner notre avis.

PERSONNEL COMMUNAL
76/B Recrutement d'un agent administratif contractuel relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs
(Article L 332-23 1° - accroissement temporaire d'activité)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de trois mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au service administratif dans les missions suivantes : accueil du public de la Mairie et de l'Agence postale communale, mise à jour des supports de communications, binôme sur le service des Affaires Scolaires (inscriptions scolaires, restaurant scolaire, déclaration d'accident sur le temps du midi, divers...), secrétariat et assistance aux divers services (urbanisme...).

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent administratif contractuel à temps complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs à compter du 6 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **De créer un emploi non permanent d'Agent administratif contractuel à temps complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs à compter du 6 août 2026 pour une durée maximale de trois mois sur une période consécutive de dix-huit mois,**
- ✓ **Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit entre l'indice brut 367 à l'indice brut 558.**
- ✓ **Dit que cette dépense sera à prévoir au budget communal 2026.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de Monsieur le Maire : on vous propose d'opérer pour le recrutement d'un agent qui est en arrêt maladie. On n'a pas de vision sur la durée de l'arrêt maladie. Le contrat s'éteindra dès que l'agent reviendra.

Question de Claude LE BIHAN : c'est un agent en interne ?

Réponse de Monsieur le Maire : non, c'est un agent contractuel de la mairie.

Le Département de la Sarthe est pleinement investi pour la promotion du livre et de la pratique de la lecture auprès des bibliothèques.

Cet effort a été confirmé à l'occasion du vote d'un nouveau schéma départementale de la lecture publique en juin 2024, qui met notamment l'accent sur l'importance du maintien d'un réseau de bibliothèques attractives, durables et citoyennes.

Sarthe Lecture accompagne les lieux de lecture, dont les moyens et le niveau d'activité varient selon le lieu d'implantation et l'ambition portée par la collectivité.

Madame Chiraz FRANCHEQUEZ propose de renouveler ce partenariat pour une durée de trois ans.

La convention présentée a pour objet de définir les modalités de participation des signataires au projet de lecture publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Valide la présente convention de partenariat pour le développement de la lecture publique,*
- ✓ *Autorise Monsieur le Maire à la signer.*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Séverine GESBERT : ça a donné quoi la braderie ?

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : 225 livres vendus, c'est plutôt pas mal pour une première. Il y a eu du monde, franchement c'est top. À voir si on renouvelle. On se demandait s'il fallait renouveler en même temps que la kermesse de l'école ou faire 2 événements qui ne sont pas tout à fait liés, sur 2 jours distincts. On aura l'occasion d'en reparler.

Question de Jean-Michel PARISOT : on pourrait en même temps s'arranger pour que d'autres puissent vendre leurs livres en même temps. Ce serait quand même bien de créer cette animation sur la commune.

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : c'est envisagé, mais en même temps, c'était un petit peu compliqué par rapport à la régie, quel argent va où ? Qui peut vendre quoi ? Mais bien sûr, si on peut élargir l'événement à quelque chose d'un peu plus conséquent, avec plaisir.

Intervention de Monsieur le Maire : ça peut être aussi des particuliers qui veulent se séparer de livres et dans ces cas-là, il n'y a pas de régie. Il y a la régie de la commune, avec les livres que l'on pourrait vendre. Le particulier qui vend son livre gère sa propre caisse et donc c'est quelque chose qui pourrait s'articuler. Mais moi, ma première réflexion, c'était de dire c'est dommage, on aurait dû faire ça pendant la kermesse. À la kermesse, il y avait tellement de monde. Et en fin de compte, la semaine suivante, ça a eu du succès parce que pour vendre

autant de livres que ça, c'est qu'il y a eu du monde, donc c'est bien. C'était un franc succès quand même.

Intervention de Séverine GESBERT : après, le faire avec du public, il faudra quand même prévenir parce que là les livres sont vendus à 1 €. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de particuliers qui voudraient se séparer de livres à 1 €. Donc il faut prévenir que c'est vraiment histoire de faire une chose en même temps, sinon il faut faire un autre bric-à-brac ailleurs, à un autre moment. Là, il faudra peut-être se tenir à dire si vous vendez des livres, c'est 1 € aussi.

Intervention de Stéphanie GLINCHE : on peut aussi imaginer que la médiathèque loue un certain nombre de mètres linéaires et que les particuliers payent le mètre linéaire à quelques euros et qu'ils vendent eux-mêmes les livres au prix qu'ils souhaitent, tout simplement. Il ne faut pas voir ça comme de la concurrence, mais plus on est de fous, plus on s'amuse aussi et les gens ne se déplacent pas que pour la médiathèque. Et en même temps, ça peut rapporter de l'argent en vendant le mètre linéaire.

Intervention de Monsieur le Maire : et puis la vente des livres de la médiathèque, ça permet, par ces prix-là, de faire venir des gens qui seraient intéressés pour aller voir d'autres gens. C'est peut-être quelque chose à réfléchir par le biais d'une association qui pourrait mettre ça en place. Il n'y a pas de règles établies, c'est une discussion.

78

Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois
Désignation des membres des commissions communautaires

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner les élus qui siégeront dans les commissions communautaires.

Liste des commissions, comités communautaires – Elus de Moncé en Belin

Sont désignés :

Commissions et comités communautaires		Nom, prénom
Commission Gestion des déchets	<i>1 conseiller municipal</i>	Jean-Michel PARISOT
	<i>1 conseiller municipal</i>	Claude LE BIHAN
	<i>1 conseiller municipal de la liste minoritaire siégeant au conseil communautaire</i>	Thomas TESSIER
Commission Cycle de l'eau	<i>Elu en charge de la voirie et/ou des réseaux</i>	Christophe COUTABLE
	<i>1 conseiller municipal</i>	Yves-Marie BONHOMME
	<i>1 conseiller municipal de la liste minoritaire siégeant au conseil communautaire</i>	Thomas TESSIER

Comité CTG-PEJ	<i>Elu en charge des affaires scolaires</i>	<i>Chiraz FRANCHEQUEZ</i>
Comité Charte forestière	<i>Elu en charge de la biodiversité et/ou œuvrant pour la forêt</i>	<i>Charles MESNIL</i>
Comité développement culturel	<i>Elu en charge de la culture</i>	<i>Sylvie DUGAST</i>
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	<i>Délibéré au conseil du 5 juin</i>	<i>Olivier GUYON</i>
Commission Intercommunale des Impôts Directs	<i>Liste transmise</i>	

Intervention de David CAZIMAJOU (concernant la Commission Gestion des déchets) : j'ai fait partie de cette commission au même titre que Jean-Louis et Jean-Marc. C'est vrai qu'il y avait un gros travail sur les distributions des conteneurs. Donc il y a vraiment un gros boulot. Et puis après, je ne sais pas quels sont les projets. On se réunit 3-4 fois l'année.

79

**Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
(annule et remplace la délibération n° 59/2026)**

Madame Océane ARNAUD rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux soit avant le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote à main levée) :

Article 1 : de dresser la liste de 32 noms ainsi qu'il suit :

1. GUIET Jacques
2. LOISEAU Françoise
3. LECOQ Didier

4. BROU Jacqueline
5. DESILLE Claude
6. QUEUIN Annie
7. GALPIN Michel
8. GEORGES Philippe
9. FEUFEU Claude
10. GANDINI Charlène
11. ALLIOUX BROCHERIEUX Marie
12. BELLANGER Jean-Louis
13. FRESLON Michel
14. SERGENT Micheline
15. CHAVEROUX Jean-Marc
16. GY Dominique
17. CAZIMAJOU David
18. PENICAUD Joël
19. BLOT Aurore
20. FRANCHEQUEZ Chiraz
21. GLINCHE Stéphanie
22. FONTAINE Isabelle
23. HAUTREUX Franck
24. LEPROUT Jean-François
25. JARRY Maryline
26. ROBIN Michel.
27. FRIMONT Annie.
28. GUYON Olivier.
29. ARNAUD Océane.
30. BEUCHER Jean-Luc.
31. BONHOMME Yves-Marie
32. COUTABLE Christophe

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention d'Océane ARNAUD : je vais juste vous expliquer à quoi cette commission sert. On propose une liste de 32 noms, il y en a 16 qui sont retenus par la préfecture, 8 titulaires et 8 suppléants. L'objectif, c'est, en fonction de tous les projets en urbanisme qu'il y a eu dans l'année, de délibérer sur quelle est la catégorie du bien, du château à la ruine, avec l'esprit extérieur. On juge au physique, désolée, c'est un peu ça, et après, sur l'état du bien. C'est une réunion annuelle obligatoire.

80

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES
(annule et remplace la délibération n° 2026-66)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de constitution des commissions étudié par la municipalité. Il expose le rôle de chacune des commissions et invite les conseillers à se prononcer sur cette répartition.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit la composition des commissions communales :

Commission voirie, espaces verts, et matériel :

Missions :

- *Espaces verts, naturels et forestiers*
- *Voirie, sécurité routière, propreté urbaine*
- *Réseaux, éclairage urbain*
- *Parcs et jardins*
- *Gestion du cimetière (entretien)*
- *Déplacements doux*
- *Eco citoyenneté, éco-pâturage*
- *Biodiversité*
- *Gestion du matériel communal*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Christophe COUTABLE
- Jean-Luc BEUCHER
- Isabelle FONTAINE
- Claude LE BIHAN
- Yves-Marie BONHOMME
- Catherine ZUCCHETTI
- Annie FRIMONT
- Thomas TESSIER
- Damien VOSSAERT
- Christine GALPIN

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Développement économique et de la Santé :

Missions :

- *Développement économique et promotion du territoire*
- *Aider à l'accueil, l'accompagnement et le soutien à l'implantation de nouvelles entreprises ou des structures associatives qui interviennent ou ont vocation à intervenir dans le secteur économique ou touristique*
- *Aider au développement des structures économiques existantes*
- *Mobilité*
- *Relations aux artisans et PME*
- *Promotion du monde agricole et équins*
- *Développement de l'offre médicale*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Yves-Marie BONHOMME
- Jean-François LAFFONT
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Olivier GUYON
- Jean-Luc BEUCHER

- Anne PIDOUX
- Thomas TESSIER
- Angelo PEZANT
- Annie FRIMONT

Aucun changement

Commission Affaires scolaires :

Missions :

- Être en contact avec les enseignants et parents d'élèves
- Relations et partenariat avec l'amicale des écoles
- Relations et partenariat avec la médiathèque
- Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes
- Restauration scolaire – charte de proximité
- Mise en place et gestion du conseil jeunes

- Membres :*
- Charles MESNIL, Maire
 - Chiraz FRANCHEQUEZ
 - Jean-François LAFFONT
 - Catherine ZUCCHETTI
 - Franck METEYER
 - Aurore BLOT
 - Kévin LEGUILLON
 - David CAZIMAJOU
 - Séverine GESBERT

Aucun changement

Commission bâtiment, renouvellement urbain :

Missions :

- Entretien courant des bâtiments communaux, infrastructures sportives
- Préservation et valorisation du patrimoine
- Elaboration de projets de rénovation ou de construction de nouveaux bâtiments
- Suivi des différents contrats de maintenance dans les locaux
- Transition énergétique
- Sécurité

- Membres :*
- Charles MESNIL, Maire
 - Jean-Luc BEUCHER
 - Christophe COUTABLE
 - Claude LE BIHAN
 - Sylvie DUGAST

- Jean-François LEPROUT
- Thomas TESSIER
- Annie FRIMONT

Aucun changement

Commission Finances :

Missions :

- *Programmation budgétaire*
- *Etablissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi*
- *Etude des leviers pour des économies budgétaires*
- *Négociation des taux bancaires*
- *Communication des données budget de la ville auprès des Moncéens*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Olivier GUYON
- Océane ARNAUD
- Jean-Luc BEUCHER
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Yves-Marie BONHOMME
- Sylvie DUGAST
- Christophe COUTABLE
- Stéphanie GLINCHE
- Thomas TESSIER

Aucun changement

Commission Urbanisme :

Missions :

- *Etudier tous les problèmes liés à l'urbanisation du village*
- *Application du PLUI*
- *Aménagement durable du territoire*
- *Développement des logements sociaux*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Océane ARNAUD
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Aurore BLOT
- Isabelle FONTAINE
- Thomas TESSIER
- Jean-François LEPROUT
- Angelo PEZANT

Aucun changement

Commission Fêtes et Cérémonies et Associations culturelles et sportives :

Missions :

- Organiser, préparer et suivre le déroulement des manifestations festives et commémoratives sur la commune
- Liens intergénérationnels
- Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes
- Relations et partenariats avec les associations sportives, le jumelage.....

Membres : - tout le conseil municipal

Aucun changement

81

Décisions prises par délégation du Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération le 2 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Comptabilité :

- *La liste de tous les engagements jusqu'au 29 juin 2026.*

Question de Séverine GESBERT : *concernant la commande de livres de la médiathèque, quand ils vendent 1 € le livre, ça leur fait 200 € et quelques. 86 livres et ils dépensent 1284,56€, moi je trouve ça hyper cher, ça fait 15 € le livre. Il n'y a pas des centrales d'achat, des regroupements, des prix préférentiels pour les médiathèques ? La moyenne est de 11,49 €, je me suis renseignée, j'ai tout fait, j'ai cherché, donc je trouvais ça exorbitant dans le sens où ça reste une médiathèque, ça ouvre au public. Donc la prochaine fois, il faut qu'ils augmentent le prix du livre quand ils revendent, ça ne va pas.*

Réponse de Monsieur le Maire : *ça pourrait être l'occasion d'une mutualisation avec d'autres médiathèques. 15 € le livre, moi, ça ne me surprend pas. Après, je n'ai pas vu les livres. Si c'est un petit livre de poche ou un grand livre.*

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : *pour répondre à ça justement, c'est parce que les livres sont faits pour durer. Ce ne sont pas des livres à consommation rapide qui vont durer 3 mois. Ce sont vraiment des livres de qualité et qui doivent durer un long moment. Ceux qui sont*

vendus 1 €, c'est qu'ils ont vraiment fait le tour de Moncé, c'est pour ça qu'ils sont vendus à 1 € aussi, ils sont un peu fatigués ils ont juste envie de rendre l'âme.

Intervention de Séverine GESBERT : ils étaient en superbe état, j'en ai acheté.

Question de Séverine GESBERT : concernant le ménage à l'école maternelle, j'ai vu les chiffres, 17 703 € rien que pour le ménage. Ça ne parle à personne ça ? Moi, je trouve ça exorbitant parce qu'il y a quand même les ATSEM, elles font le ménage de leur classe, elles ne le font plus ? elles l'ont fait.

Réponse de Monsieur le Maire : c'est un contrat que l'on a avec une société. C'est SOS Environnement. Il y a plein de prestations qui sont faites, qui sont réparties en fonction de la période scolaire et de la période des vacances scolaires. Il y a les vitres aussi.

Intervention de Sophie CANARELLI : depuis 3 ans, on fait appel à une entreprise pour faire toutes les parties communes. Les ATSEM font leur classe, c'est-à-dire le nettoyage des pinceaux, les tables, ... et elles nettoient le sol. Il y a 3 ans, il y avait du personnel qui partait. On a profité du départ des agents de l'école maternelle, du stade, et de la salle de sport pour missionner une entreprise et voir si on arrivait à équilibrer. Par rapport à cette prestation, tout se passe très bien depuis 3 ans. L'entreprise fait le ménage du stade, de la salle de sport et des parties communes de l'école maternelle. À aujourd'hui, les ATSEM font le balayage et le nettoyage de leur classe. Tout ce qui concerne la tisanerie, le dortoir, la salle des maîtres, la salle d'arts plastiques, la salle de motricité, le couloir, les WC, cette prestation est réalisée par l'entreprise qui intervient tous les jours selon un planning défini avec les ATSEM. En primaire, nous avons 2 agents, plus des renforts d'équipe qui se font avec Catherine et Véronique.

Question de Séverine GESBERT : et c'est moins cher que des employés ?

Réponse de Sophie CANARELLI : on paye une prestation, on ne paye pas un créneau ni un tarif horaire.

Question de Séverine GESBERT : moi, quand j'ai vu ménage, ménage, ménage, nettoyage, vacances hiver, vacances, mais il y a peut-être des choses à faire. Si tu fais les carreaux à des vacances, tu ne les fais peut-être pas tout le temps.

Réponse de Sophie CANARELLI : non, les carreaux sont prévus une fois par an. À aujourd'hui, le coût global de l'opération équilibre avec le recrutement des agents que l'on n'a plus. De plus, nous n'avons plus de problème de remplacement lorsqu'un agent est malade, ou absent.

Question d'Angelo PEZANT : je ne connais pas la référence de l'épareuse mais je trouve que la réparation est lourde. Je me suis renseigné, parce qu'on a été au Salon des maires avec Thomas, et j'ai regardé les différents tarifs. Une neuve, on est à 12 000 €. Là, je vois une réparation à 8 800 €. Donc je m'interrogeais sur cette somme assez conséquente, est-ce qu'à moyen terme on ne pourrait pas la remplacer ou la louer ?

Réponse de Monsieur le Maire : après 8 000 €, non on va la garder. Je vais laisser Christophe intervenir.

Réponse de Christophe COUTABLE : ce n'est pas l'épareuse qu'on a réparé, c'est le tracteur de l'épareuse. On l'appelle épareuse, parce que c'est le tracteur qui est attelé sur l'épareuse à temps complet, qui est prévu pour ça. C'est la boîte de vitesse qui a été refaite entièrement. On a fait un entretien complet, avec la vidange moteur.

Intervention de Monsieur le Maire : on a évité le tracteur neuf.

Intervention d'Angelo PEZANT : maintenant, je comprends.

Question de Thomas TESSIER : tu n'as pas pu faire la réparation Christophe ?

Réponse de Christophe COUTABLE : non, j'aurai bien voulu mais non.

Urbanisme :

- **Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour les immeubles**

Monsieur le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

Dates	Références cadastrales	Adresses
03/06/2026	AO 102	1 cours Ariane
11/06/2026	AN 875	35 cours de la Lirette
12/06/2026	AR 083	1B route des Bois
17/06/2026	AM 019	26 rue Jean Fouassier

- **Liste des achats ou renouvellement de concession :**

DATE	ACHAT OU RENOUVELLEMENT	PRIX
	/	
	/	

- **Liste des conventions signées par délégation :**

12/06/2026	Convention d'occupation précaire et révocable : mise à disposition des locaux, vestiaires, terrains engazonnés et parkings intérieurs et extérieurs pour les 12 h de course à pied du 20 et 21 juin 2026
7/05/2026	Convention d'occupation précaire et révocable : mise à disposition des locaux, vestiaires, terrains engazonnés et parkings intérieurs et extérieurs pour la rencontre sportive du 26, 27 et 28 juin 2026

Faits marquants présentés par les élus

Tour de table des adjoints sur les actions menées depuis le dernier conseil municipal

Intervention d'Océane ARNAUD : on a eu un très bon retour sur le bulletin municipal. Je n'ai pas eu beaucoup de retours non plus de personnes qui ne l'avaient pas eu. Je voulais tous vous

remercier pour la distribution efficace malgré la semaine très chargée pour tout le monde. On a eu un très bon retour sur le bulletin, très dynamique avec des bonnes informations, donc on va essayer de faire le maximum pour que ça continue comme ça. On a aussi sollicité les associations pour le forum qu'on souhaitait organiser tous ensemble. Pour l'instant, il me manque encore beaucoup de réponses, mais ils ont encore un mois. Je vais les relancer dans 15 jours. Pour l'instant, je n'ai qu'une seule réponse pour l'espèce d'édito que j'ai demandé à chaque association pour le bulletin spécial association. Je sais que ce sont les vacances, mais moi après, il faut qu'on active toute la mise en page, l'impression et le temps de distribution. Pour finir, on a quand même gagné 70 abonnés depuis qu'il y a eu l'information dans le bulletin municipal pour les réseaux sociaux. Donc ça s'active gentiment, mais il faut qu'on continue.

Intervention de Monsieur le Maire : pensez bien à contacter l'association de boules parce qu'ils me disent qu'ils n'ont rien.

Question de Séverine GESBERT : l'association des boules, c'est un cercle fermé ou pas ?

Réponse de Monsieur le Maire : non c'est une association qui est ouverte à tout le monde. Je les ai vus recruter dans la rue.

Question de Séverine GESBERT : car j'ai une dame qui est venue me voir à l'époque, pendant la campagne, et qui m'a dit qu'elle avait voulu aller aux boules et que le portail était fermé et qu'ils avaient dit que c'était complet et d'aller voir ailleurs. La dame est partie à Arnage je crois.

Réponse de Monsieur le Maire : je ne peux pas répondre pour une association.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : par rapport à la chaleur, pour les écoles, on a Sophie qui est partie acheter des ventilateurs pour la primaire puisqu'il en manquait pas mal. Ça a été installé. Jean-Luc a pu faire la commande du système de brumisateur, donc rafraîchisseur extérieur pour la maternelle, et ça va être bientôt installé. Ça ne peut pas l'être en primaire pour le moment parce qu'ils n'ont pas le robinet nécessaire pour faire l'installation, mais une solution va être à un moment trouvée. Alors attention, l'école est finie, mais vu le réchauffement climatique, je pense qu'en septembre on n'est pas à l'abri et puis si la chaleur revient très tôt l'année prochaine au moins, on est paré. Ce n'est pas perdu, en vue bien sûr de futurs travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, d'une végétalisation des cours qui va rafraîchir.

Intervention de Stéphanie GLINCHE : aujourd'hui, j'ai reçu un courriel comme quoi EDF avait levé des fonds et reversé via les factures d'achat, mais il fallait que le matériel soit acheté entre le 26 juin 2026 et fin juillet 2026. Sympa.

Intervention de Monsieur le Maire : par rapport à ce que disait Chiraz dans les écoles, il a fallu organiser aussi la mise en place des horaires adaptés, notamment les après-midis pour les classes, pour que les élèves ne soient pas impactés par la chaleur. On a eu une réunion avec les ateliers municipaux vendredi matin dernier, leur demandant qu'ils puissent commencer à anticiper les prochains coups de chaleur de septembre et de l'été prochain pour commencer à positionner des voiles d'ombrage sur les cours.

Question de Séverine GESBERT : en parlant justement de l'école, l'école du dehors, ça donne quoi ? On fait quoi ? On se projette ? On ne se projette pas ? On repart dessus ? On fait quoi ?

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : la délibération portait surtout sur le lieu, s'il est adapté ou pas, puisque c'est une association. On n'est pas normalement censé dire on est d'accord ou on n'est pas d'accord. En revanche, on doit être d'accord pour le lieu et pour le montant. Pour la mise à disposition du lieu, on n'en a pas reparlé et ce n'était pas à l'ordre du jour, mais parce que de toute façon, au niveau du timing pour l'association, c'était trop tard. On aura d'autres occasions, mais je pense qu'il y aura des points peut-être à peaufiner. Et si vous avez encore d'autres questions, d'ailleurs, n'hésitez pas à faire un retour de mail et merci encore à ceux qui ont fait un mail.

Intervention de Sylvie DUGAST : concernant David, je t'avais demandé si tu étais prêt à refaire la formation pour le permis d'exploitation de la licence. J'ai vu avec Sophie, on a fait des recherches et il s'avère qu'un élu ne peut plus passer cette formation.

Intervention de Monsieur le Maire : en revanche, il y a des personnes sur la commune qui ont la formation et qui ont l'agrément. Il va falloir qu'on trouve une solution rapidement parce que la date butoir de la licence est le 2 ou le 6 septembre. Il faut qu'on trouve l'alternative très rapidement, quitte à créer un bar éphémère.

Intervention de Sylvie DUGAST : concernant le forum des associations, on en a parlé tout à l'heure, j'ai renvoyé un mail aujourd'hui. Autre chose, pour la journée du patrimoine qui aura lieu le 19 et le 20 septembre, on a eu un mail de la Communauté de communes qui propose des flyers, faire une promotion sur Internet, pour savoir si on serait éventuellement intéressé pour faire quelque chose. C'était une de mes idées, peut-être la chapelle. Je ne sais pas, à vos idées.

Intervention de Monsieur le Maire : moi je suis assez favorable à ce qu'on puisse faire quelque chose, notamment sur les journées du patrimoine. On a un petit peu de patrimoine. Même si on ne peut pas rentrer dans l'Église et ce serait un petit peu risqué, ou alors il faut des casques et l'aval de l'architecte. En tout cas, on pourrait essayer de faire quelque chose à la chapelle. Il y avait eu un projet il y a 2 ans d'une journée de l'artisanat qui n'avait pas abouti, avec des métiers anciens. C'était de faire des petits stands de chaque côté jusqu'à la chapelle avec des gens qui pouvaient exposer. Ça avait été une idée qui avait été émise et que j'avais trouvée sympa. Maintenant, il faut trouver les gens pour exposer, ça c'est un peu plus délicat. Je pourrais demander à la personne qui avait ce projet-là, je pense qu'il avait pas mal de contacts pour avoir des métiers d'art qui pourraient exposer.

Question de David CAZIMAJOU : le Monument Canadien ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui, mais il est déjà ouvert au public. Mais il peut être mis en valeur, il peut être représenté parce qu'on sait tous ce qui s'est passé à ce monument-là, à cet endroit-là.

Intervention de Sylvie DUGAST : le dernier sujet, c'est le 14 juillet, enfin le 13 juillet. L'organisation avance bien. J'avais quelques petites questions. Donc le lundi après-midi, rendez-vous à 14h00 pour les personnes qui s'étaient positionnées. Par rapport à la retraite, aux flambeaux, les bâtons ont été achetés l'année dernière, je crois me souvenir. On les donne aux enfants. Comment on fait pour les récupérer ?

Intervention de Monsieur le Maire : c'est un sujet, mais il y a peut-être un point plus important je pense aujourd'hui, parce qu'il risque sans doute de ne rien y avoir du tout le 13 au soir. Il faut qu'on en décide. Il y avait une réunion avec le préfet ce soir à 17h00. La consigne est la suivante : tout feu d'artifice tiré dans un bois est strictement interdit. Il le précise, un bois de 5 000 m² minimum. En dessous de 5 000 m², on peut tirer un feu d'artifice dans un bois. Et interdit d'irriguer un feu d'artifice à 200 m d'un bois de 5 000 m². Météo France ne met pas d'alerte rouge, on ne passerait pas en zone rouge. Par contre, la canicule risque de durer jusqu'à lundi soir. A priori, on serait encore en phase de canicule. La préfecture conseille vivement qu'on prenne nos responsabilités, mais pas de feux d'artifice, ce serait pas mal parce qu'ils ne veulent pas mobiliser les services du SDIS pour des feux de broussailles. Je ne sais pas si vous avez vu comment est la plaine, elle est grillée et la moindre étincelle peut créer des problèmes. C'est un sujet qu'il va falloir débattre ce soir si on maintient le feu d'artifice ou pas. Certaines communes ont commencé à annoncer les annulations de feux d'artifice, notamment Auvers-le-Hamon je crois, Ecommoy. Je ne sais pas si vous avez envie de maintenir le feu d'artifice ou pas. En tout cas, il n'y aura pas d'eau d'ici lundi soir et on sera dans la même situation. Est-ce que ça vaut vraiment le coup ou pas ?

Question de David CAZIMAJOU : et pour l'artificier, si on annule, est-ce qu'on paye quand même ? Comme l'année dernière ?

Réponse de Monsieur le Maire : je ne sais pas ce qui a été négocié.

Réponse de Sylvie DUGAST : pour l'artificier, sur le devis il y'a une petite ligne qui dit que tu donnes 30 % il me semble, et si jamais on ne le fait pas, il faut qu'on le refasse dans les 2 ou 3 mois qui suivent.

Intervention de David CAZIMAJOU : on peut très bien essayer de le repousser.

Intervention de Sylvie DUGAST : pourquoi pas lors des journées du patrimoine.

Intervention d'Annie FRIMONT : tu as beaucoup de communes qui le font au moment du forum des associations.

Intervention de Sylvie DUGAST : il faut s'assurer d'avoir du monde.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : il faut aussi connaître la disponibilité de l'artificier.

Intervention de Monsieur le Maire : je pense qu'ils ont plus de disponibilité en septembre mais il faut lui demander quand même. Sophie proposait aussi l'ouverture de la saison culturelle du Val'Rhonne à la médiathèque mi-septembre.

Question de Thomas TESSIER : il ne peut pas pousser jusqu'au mois de décembre ? Si on fait des manifestations de Noël par exemple.

Réponse d'Yves-Marie BONHOMME : si a priori, ça peut se rallonger de quasiment 6 mois, on pourrait très bien concevoir même éventuellement au mois de janvier, mais on n'a pas grand-chose à fêter au mois de janvier. On peut le faire le 31 décembre.

Intervention de David CAZIMAJOU : au moment du marché de Noël, ça peut être intéressant.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : si on décide de ne pas tirer le feu le 13 au soir, il faut qu'on réagisse tout de suite en lui proposant que tel jour on souhaite qu'il tire le feu d'artifice le 22 décembre si c'est le marché de Noël ou toute autre raison particulière. Et puis là, je pense qu'il répondra présent.

Question de Sylvie DUGAST : c'est quand le marché de Noël ?

Question de Thomas TESSIER : ça ne pourrait pas être fait le dernier vendredi d'école, juste avant les vacances ?

Réponse de Sylvie DUGAST : l'idée, c'est qu'il y ait une petite fête avant, donc si c'est la fin de l'école, ils s'en vont, ils ne vont pas revenir le soir. Si on fait au moment du marché de Noël, on peut pousser un peu plus loin et on va le tirer plus tôt.

Intervention de David CAZIMAJOU : il faut voir avec le Val'Rhone aussi s'il décide de participer au marché de Noël.

Question de Monsieur le Maire : vous souhaitez maintenir le feu d'artifice ou non ? Me concernant, je ne suis pas favorable au risque. Il y a aussi le risque que la Préfecture annule le lundi. Souvenez-vous l'année dernière. Son propos était assez alarmiste, il dit que c'est un phénomène moins intense, mais il a quand même lancé et déclenché le plan ORSEC. Il demande aux communes de déclencher le PCS. Les feux de forêt sont aujourd'hui contenus et maintenus sur la Sarthe, mais demain, après-demain, il y a des épisodes de vent et là les pompiers de la Sarthe vont être en alerte rouge. Donc non, les informations ne sont pas bonnes.

Question de Thomas TESSIER : et quid du reste des animations s'il n'y a pas de feu d'artifice.

Réponse de Monsieur le Maire : c'est ça, s'il n'y a pas de feux d'artifice, est-ce que ça attire les gens ou pas ? Est-ce que les gens vont venir juste pour dîner ? C'est la question qu'il faut qu'on se pose. Est-ce qu'on maintient quelque chose ? Est-ce qu'on annule tout ? Sachant que, je répète, le préfet disait pour le 13 et 14 juillet, au vu des conditions actuelles, « nous irions vers une interdiction », il n'est pas catégorique.

Question d'Océane ARNAUD : est-ce que vous pensez vraiment que, si on maintient le reste des animations avec l'orchestre, la musique, les food trucks, les gens ne vont pas venir du tout ?

Question de Monsieur le Maire : à ce moment-là, on peut peut-être se projeter le lendemain, le 14 juillet. Il y a, si bien sûr ils sont qualifiés, un match de foot. Est-ce qu'on ne peut pas faire un switch sur le lendemain si bien sûr toutes les planètes sont alignées ?

Réponse d'Océane ARNAUD : il faut faire attention à ce que tous les food trucks et les prestataires soient aussi disponibles le 14. Et là, je pense que ça risque d'être coton.

Intervention de Jean-Michel PARISOT : c'est juste un constat, il va faire chaud ce soir-là et moi, quand il fait chaud, je ne sors pas, mais je ne dois pas être le seul.

Intervention d'Océane ARNAUD : il y'aura des buvettes sur place.

Intervention de Sylvie DUGAST : parmi les food truck, il y en a qui ne viendront pas. Par exemple, le pizzaiolo est ailleurs le mardi.

Question de Thomas TESSIER : si ça switch très bien avec les différents food trucks pour le 14 juillet, qu'on diffuse le match par la température qu'il va faire dans le Val'Rhone, ça va être un four. Il faut déjà presque même anticiper à faire une diffusion extérieure et donc c'est autre chose, parce que faire tenir 300 personnes dans le Val'Rhone, il va y avoir d'autres problématiques.

Question de Sylvie DUGAST : et si on ne faisait rien là, est ce qu'on ne peut pas tout reporter, toute cette journée qui est déjà pratiquement organisée, à la journée du patrimoine ou à celles des associations ?

Réponse de Monsieur le Maire : je trouve que ce serait dommage de ne rien faire. Qu'il n'y ait pas de feu d'artifice, ça a un impact sur la commune, mais on comprend la situation. Maintenant, qu'on ne fasse rien, je pense qu'il n'y aurait pas une bonne interprétation. Peut-être qu'il faut maintenir le 13, et puis on voit le 13, et puis le 14. De toute manière, s'il y a un match, on organisera comme on avait prévu de faire et puis on fera 2 soirées de suite. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais moi je trouve dommage de se couper du 13 juillet, de l'organisation qui a été faite. Les gens attendent quelque chose, même si demain il n'y a pas de feu d'artifice. L'an dernier, il n'y a pas eu de feu d'artifice, les gens sont venus quand même un petit peu.

Intervention de Séverine GESBERT : par rapport à l'année dernière, je pense que les gens vont se dire qu'il n'y aura pas de feux d'artifice, même sur les communes avoisinantes. Par contre, venir à pied ou faire moins de kilomètres, s'il y a des animations sur la plaine du Val'Rhone, ils viendront peut-être plus facilement.

Question de Sylvie DUGAST : on peut juste bouger un peu les horaires. Est ce qu'on fait venir quand même l'OHB plus tôt pour qu'il y ait une animation ? On ne va pas faire de défilé pour le coup.

Réponse de Monsieur le Maire : pourquoi tu ne ferais pas de retraite aux flambeaux ? Les enfants attendent ça et il n'y a juste pas de feu d'artifice. Après, on enchaîne sur la petite soirée dansante. C'est juste le feu d'artifice qui est annulé et on maintient tout le reste.

Intervention de Jean-François LEPROUT : moi je voulais dire, on a été élu, je pense qu'il faut faire bouger la commune un peu. Donc si on ne maintient pas cette soirée-là, on peut rentrer chez nous. Donc il faut la maintenir.

Intervention de Monsieur le Maire : je pense qu'il faut la maintenir après faire quelques ajustements, mais proposer quelque chose. Tout est organisé, tout est calé, tu as les food trucks, tu as tout. L'an dernier, il y a eu du monde même avec l'annulation, il y a quand même des gens qui sont venus. Après il y a peut-être des feux d'artifice qui seront tirés sur d'autres communes, mais nous, on n'a pas besoin d'attendre la décision du préfet, il a donné ses directives. Nous, on va prendre nos responsabilités. On ne fait pas le feu d'artifice, on sait très bien qu'on est dans une zone à risque. On organise la soirée telle qu'elle était convenue.

Question de Jean-François LEPROUT : est-ce qu'il ne faut pas faire un flyer et le distribuer comme ça tout le monde va avoir la communication ?

Réponse d'Océane ARNAUD : je rebondis sur la communication. Les affiches étaient déjà imprimées donc je vais refaire, ce n'est pas grave, on enlève juste le feu d'artifice. J'ai fait une affiche avec tout le programme détaillé, c'était aussi la dernière de page de couverture du bulletin. Effectivement, si on peut, alors on ne va peut-être pas réussir à faire toutes les maisons, mais au moins une sur 2, peut-être que les gens vont communiquer entre eux. Sur Facebook, vous allez avoir une publication tous les jours pour annoncer chaque morceau de la soirée, avec tous les partenaires pour essayer de dynamiser au maximum et ramener le plus de personnes. Bon, le feu d'artifice est déjà passé, mais on ne reviendra pas dessus.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : il faut peut-être anticiper aussi les années à venir, c'est ce qu'on doit faire d'ailleurs, et envisager des spectacles de drones. Là, on n'aura pas de problème, on pourra les faire tous les jours.

Intervention de Sylvie DUGAST : on va également afficher sur les panneaux d'affichage, et un article dans le journal.

Intervention d'Océane ARNAUD : il y a des affiches qui sont prévues aussi dans les panneaux d'affichage et on avait prévu d'en mettre aussi dans les ronds-points.

Intervention de Charles MESNIL : on acte le fait d'annuler le feu d'artifice et de maintenir la soirée.

Question de Sylvie DUGAST : pour les bâtons lumineux, on les laisse aux enfants ? On les récupère à la fin en leur donnant un sachet de bonbons ?

Réponse de Séverine GESBERT : c'est quoi le prix d'un bâton lumineux ? Ça va te coûter plus cher de faire un sachet de bonbons, laisse-leur le bâton lumineux.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : pour revenir sur le feu d'artifice, il faut peut-être contacter rapidement l'artificier pour convenir d'une nouvelle date.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : certains d'entre vous, et même autour de vous, sont venus assister à la réunion concernant les complémentaires. Les personnes qui animaient ont été très surprises de voir un auditoire aussi conséquent parce que pour elles, d'habitude, il y avait 2 personnes. Là on était plus de 50, donc elles étaient très contentes. Je pense que je peux me faire le relais pour ceux qui n'auraient pas pu y assister ou qui voudraient des informations complémentaires sur le sujet, et les documents sont en mairie aussi. Autre point sur lequel on a déjà travaillé et progressé, c'est concernant le club des entrepreneurs. Je vous renouvelle ma demande de me donner des noms des entrepreneurs qui ne seraient pas sur la commune mais qui sont à la tête d'une entreprise ailleurs et résident sur la commune, parce que ceux-là, on ne les a pas forcément et on souhaiterait aussi les associer à ce club, et donc pouvoir, début septembre, les inviter à une réunion d'information et que l'on puisse partir sur ce sujet.

Question de Chiraz FRANCHEQUEZ : elle est quand la prochaine commission ?

Réponse d'Yves-Marie BONHOMME : il faudrait que l'on puisse la faire avant le 18 juillet. Adjugé pour le jeudi 16 juillet, à 19h30.

Réunions du Conseil Municipal

Lundi 7 septembre 2026 à 20 heures

Lundi 5 octobre 2026 à 20 heures

Lundi 9 novembre 2026 à 20 heures

Lundi 7 décembre ou mercredi 9 décembre 2026 à 20 heures

Elections présidentielles 2027

Les élections présidentielles de 2027 se tiendront les dimanches 18 avril et 2 mai. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à noter ces dates.

Intervention de Christophe COUTABLE : on est en train de changer une pompe à eau au niveau du stade parce qu'on est en panne d'arrosage. On a également un problème au niveau de la MAM. On passe sur un lieu privé donc c'est un petit peu compliqué.

Question de Séverine GESBERT : en quoi ça concerne la commune ?

Réponse de Christophe COUTABLE : on a donné notre accord sur l'ouverture. Il y a 15 voitures qui arrivent tous les jours dans une propriété privée qui font demi-tour alors que normalement ils devraient venir à pied. Ils devraient se garer sur le boulevard et venir à pied, mais tout le monde vient avec sa voiture et il devrait y avoir un endroit protégé pour que les enfants soient en sécurité.

Intervention de Monsieur le Maire : il faut qu'on modifie ça, Christophe. Il faut que les gens restent en extérieur. Le trottoir est suffisamment large pour garer des voitures, descendre des enfants en bas âge, ça ne pose pas de difficulté.

Question de Sylvie DUGAST : est-ce qu'il y a un passage piéton au cas où ils se gareraient en face ?

Réponse de Christophe COUTABLE : apparemment le département ne veut pas qu'ils traversent la route.

Intervention de Monsieur le Maire : s'ils se garent sur le bon côté, c'est suffisamment large et conséquent pour pouvoir accueillir 3-4 voitures. C'est du temporaire.

Intervention de Christophe COUTABLE : sinon, on se demandait si les agents du service technique pouvaient tondre le matin à 06h00 du matin. Alors effectivement, il y a une question de bruit, je suis entièrement d'accord, mais le matériel il souffre énormément en chaleur, donc ils sont obligés d'arrêter plus tôt.

Intervention de Monsieur le Maire : un arrêté préfectoral va sortir aujourd'hui et va autoriser de travailler à partir de 5 heures. Le préfet parlait des entreprises du BTP.

Intervention de Christophe COUTABLE : d'accord, donc nous on reste comme on est. Sinon, j'avais l'idée que le planning des employés soit diffusé sur la commune, c'est-à-dire que les gens auraient accès au planning. Cela éviterait les requêtes, et qu'on nous appelle pour savoir quand est-ce que les agents vont intervenir sur tel ou tel chantier. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Intervention de Christine GALPIN : il va falloir le tenir le planning parce que la difficulté, c'est que les gens vont vous appeler pour vous dire que ça n'a pas été fait.

Intervention de Christophe COUTABLE : on leur expliquera que le planning peut bouger, peut être modifié. Effectivement, il y a des urgences à faire, des accidents où il faut aller. Ce n'est qu'une idée.

Intervention de Séverine GESBERT : on m'a dit qu'il y avait des doléances de faites à la mairie. Par exemple, si tu fais des doléances à la mairie pour tondre devant chez toi, et bien c'est tondu devant chez toi, et plus rapidement que dans d'autres endroits. Ce n'est pas comme ça que ça devrait marcher.

Intervention de Christophe COUTABLE : c'était peut-être prévu au planning, tout simplement.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : il y a un planning de tonte qui est prévu et c'est une rotation. C'est peut-être au moment où il y avait beaucoup d'herbe.

Intervention de Séverine GESBERT : ça les gens ne le savent pas donc maintenant, ils appelleront à chaque fois.

Intervention de Monsieur le Maire : il n'y a pas de favoritisme qui est fait par rapport au secteur. C'est sans doute un coup de chance. Mais sinon, il y a un planning, il y a une tournée et on se fie généralement à leur organisation, même si on aimerait bien mettre en place des choses, qu'on ait une visibilité au moins sur les déterminations des secteurs, des zones. On travaille avec eux, ça va se mettre en place petit à petit. On l'a encore répété vendredi matin, que c'était que sur les zones publiques, pas sur les zones privées.

Question de Jean-François LEPROUT : Christophe, rue des chênes verts, dans les charmes, on va bientôt tondre les caniveaux parce que vu l'herbe qu'il y a dans les caniveaux. Les gens commencent à se plaindre.

Réponse de Christophe COUTABLE : au niveau de la taille des arbres, apparemment on ne peut pas le faire avant le 15 août. Il prévoit de tailler les arbres et de faire les caniveaux à cette date-là. Je leur en ai parlé ce matin, ils ont prévu d'y aller. D'ailleurs, on a donné l'autorisation à une personne de tailler une haie pour qu'elle puisse sortir de chez elle parce que nous n'avons pas le droit de la tailler avant le 15 août, c'est la loi.

Intervention d'Océane ARNAUD : ce sont les OLD, c'est jusqu'au mois d'octobre, ce n'est pas août. C'est dans le bulletin municipal d'ailleurs.

Intervention de Monsieur le Maire : pour répondre à la question de Jean-François, l'herbe c'est un sujet sur la commune. Je ne sais pas si vous avez vu le boulevard des avocats, ça a été nettoyé. On souhaite que ça reste propre. Bien évidemment, il va falloir aussi que les riverains mettent la main à la patte parce qu'il y a beaucoup de riverains où l'herbe a été enlevée et on fera un courrier aux gens qui ne suivent pas les directives. Il y a une nouvelle machine qui a été achetée pour les entretiens. Là, c'est l'association Études et chantiers qui a fait une bonne partie du boulevard des avocats. Il n'est pas fini maintenant. Il y a aussi la partie de l'entrée de ville, route d'Arnage. Le rond-point n'est pas propre du tout. J'ai pris des photos de la gendarmerie, ce n'est pas satisfaisant non plus, c'est à refaire. L'idée, et on ne cesse de le répéter avec Jean-Luc et Christophe, c'est quand on quitte un chantier, le chantier est propre.

On ne laisse pas un chantier à moitié fait où on tond et on ne fait pas les bordures. Quand il y a des potelets, on passe la débroussailleuse autour des potelets. Je ne sais pas comment vous faites chez vous, mais chez moi c'est comme ça que je fais et ça me paraît du bon sens, à moins que je sois complètement abruti. On n'attaque pas le suivant tant qu'on n'a pas fini le premier, et parce que ça laisse un sentiment de quelque chose d'inachevé et de pas entretenu. Autant ne pas le faire comme ça, on dit qu'ils n'ont pas fait, ils n'ont pas eu le temps. On fait de la pédagogie, mais on y arrivera. Ce n'est pas manque de le dire, il y a des outils.

Intervention de Christophe COUTABLE : et pour conduire une tondeuse, il faut passer un agrément donc on manque de personnel aussi pour conduire une tondeuse.

Question de David CAZIMAJOU : en termes de sécurité, au Mans Classic Legend, j'ai travaillé, j'étais surpris quand je rentrais tard la nuit d'avoir encore des piétons qui passent au rond-point de Moncé qui vont vers la Massonnière. Malgré l'interdiction, on a encore eu des piétons qui passent et c'est super dangereux. On a de la chance qu'il n'arrive rien.

Réponse de Monsieur le Maire : je suis d'accord avec toi. Au virage de Moncé, des gens qui reviennent sur la route de Laigné. Il y avait plein de gens sur la route alors qu'il y avait un petit chemin derrière. On passera le message à Carole.

Intervention de David CAZIMAJOU : c'est pour faire remonter l'information quand tu participes aux réunions.

Question de David CAZIMAJOU : concernant votre bureau municipal, est-ce que vous vous êtes réunis ? Est-ce qu'on pourrait avoir des comptes rendus depuis que vous êtes élus, depuis 3 mois maintenant ?

Réponse de Monsieur le Maire : il n'y aura pas de compte-rendu pour la bonne et simple raison que nous n'avons pas fait de réunion de bureau municipal encore. Nous allons les démarrer à partir de septembre, à 15 jours d'intervalle, une réunion de conseil, c'est-à-dire en milieu de mois, comme ça paraît juste. Mais nous ne ferons pas de réunion toutes les semaines, juste quand il y aura vraiment besoin. On va voir sur le rythme, mais on va les mener comme ça.

Question de Jean-François LEPROUT : est-ce qui serait possible d'avoir une salle, pour nous, pour se réunir et préparer le conseil municipal ?

Réponse de Monsieur le Maire : il me semble, mais pour ça, il faut le préciser dans le règlement intérieur et il faut qu'on travaille sur le règlement intérieur. Je sais qu'à une époque, ça se faisait. Moi, quand j'ai fait partie d'une équipe d'opposition sur la commune, on avait une salle qui nous était dédiée, c'était, je crois, la PMI au Val Rhonne. Donc oui, on peut mettre ça en place, mais ça va être pour la rentrée. Les premiers mois, on s'installait. Après, en septembre, on va faire une réunion de travail, on va se projeter un petit peu : qu'est-ce qu'on voit, comment on va travailler sur des projets. On avait des programmes qui étaient plus ou moins similaires. Ce sera, je pense, fin septembre. Il y aura sans doute en septembre aussi, une visite de la commune qui est absolument nécessaire. On va voir avec la Communauté de Communes pour louer des minibus. On a expérimenté un petit peu, on a fait une commission voirie en extérieur et c'était super intéressant. L'idée, c'est de présenter la commune.

Question de David CAZIMAJOU : je sais que c'est du domaine privé, la boulangerie du bas est fermée, pas de souci, c'est privé. Sauf que quand Christophe GLINCHE va fermer, il n'y aura plus de pain pour les gens de Moncé en Belin. On peut peut-être intervenir pour qu'il y ait un dépôt de pain ou autre ? Parce qu'il y a des gens qui sont à pied et qui ne sont pas forcément toujours véhiculés. .

Réponse de Sylvie DUGAST : Rémi, à une époque, n'avait pas fait dépôt de pain ?

Intervention de David CAZIMAJOU : mais est-ce qu'il ne ferme pas en même temps que Christophe ?

Intervention de Monsieur le Maire : après la boulangerie du bas, sincèrement, je pense que le problème est profond. S'il n'y a plus d'autres questions, je vais vous souhaiter un bel été avant de se retrouver début septembre.

Séance clôturée à 22h45

Après le Conseil Municipal,

Procès-verbal arrêté à la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2026.

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 02 septembre 2026 :

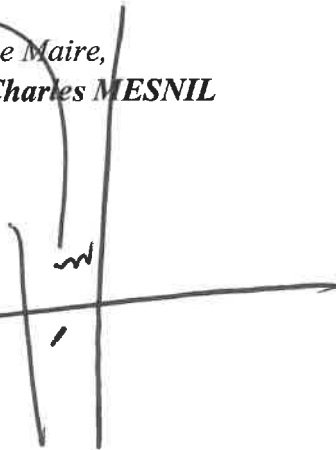
Sans observation

Fait à Moncé-en-Belin, le 03 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,
Stéphanie GLINCHE



Le Maire,
Charles MESNIL



Publié le 09 septembre 2026